



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et trente janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MARSZAZ, dûment convoqués le 27.01.2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Présents : tous les membres du conseil sauf M.RENARD, A.MENTHON, B.CHIRON, Z.SAÏDI

Pouvoirs : M.RENARD à G.FLORENT, Z.SAÏDI à C.LAMOTTE

Secrétaire de séance : E.PROCUREUR

Approbation du précédent conseil municipal du 19.12.24

Contre :

Abstention :

Pour : 12

.....

Don de la parcelle ZM 38 à la commune de Marsaz

Mr le Maire expose, nous avons eu la visite de Mme PAULET qui souhaite faire don de la parcelle ZM 38 à la mairie de Marsaz, celle-ci se situe juste à côté d'un abri bus et des containers semi-enterrés sur la route du pilon, Mr la Maire se renseigne pour la partie administrative.

Pour : 12

Contre :

Abstention :

.....

Exercice réel du Plan Communal de Sauvegarde de la commune en collaboration avec IRMA et ARCHE AGGLO

Arche Agglo a budgétisé la réalisation d'exercice de crise "inondation" pour tester le plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune. La réalisation de ce type d'exercice est obligatoire pour les communes tous les 5 ans.

L'IRMA (Institut des Risques Majeurs) réalisera la prestation : organisation de l'exercice, préparation du scénario, animation de l'exercice et débriefing.

Cet exercice est un entrainement sur table, seuls les élus et agents fléchés dans l'organigramme du PCS participent (aucune action sur le terrain).

La commune de Marsaz est fléchée comme prioritaire pour en bénéficier cette année, c'est pour cela que le service inondation d'ARCHE AGGLO et IRMA proposent aux conseillers le samedi 12 avril 2025 pour exécuter cet exercice.

Mr le Maire et Mr BUNGENER se chargent de contacter ARCHE AGGLO.

.....

Vote d'une avance sur le budget 2025

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Mr le 1^{er} adjoint expose, que nous aurons besoin de cette avance pour payer certains travaux qui ne pourraient pas attendre le mois d'avril.

Après le vote des membres du Conseil Municipal

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Mr le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 118590.26 euros, montant qui sera reporté au budget primitif 2025.

.....

DIVERS ET TOUR DE TABLE

- commission 2025 à prévoir
- Commission ARCHE AGGLO, les élus peuvent choisir de faire partie de certaines commissions ainsi que des commissions communales
- Recensement : 82 logements ont été recensés à ce jour, 75% du recensement s'est fait sur internet, le recensement se termine le 15/02/2025.
- V.CAIRE a eu de bons retours sur le bulletin municipal et également pour les vœux du maire où tous ont pu profiter des apéritifs et du verre de l'amitié
- M.TESQUET demande qui décide quels travaux doivent être faits, qui peut proposer des projets sur la commune,
Ces travaux peuvent être proposés par des habitants, par les différentes commissions de conseillers municipaux, mais les projets doivent être proposés et votés en conseil municipal afin de prévoir des subventions si cela est possible, et ainsi le prévoir au budget de la commune.
- La commission finance s'est réunie ce mercredi 29/01, les projets suivants seront proposés au budget 2025 :
Restauration de 2 logements et une création de logement au-dessus de la mairie, la réfection de la rue des essarts et certaines autres rues ou chemins, les conseillers en reparlent lors d'un prochain conseil pour le vote du budget 2025.
- E.IZIER a participé au nom de la mairie à l'assemblée générale du club de l'amitié qui remercie la mairie
- Certaines personnes ont informées qu'ils n'entendaient pas très bien Mr le Maire parlé lors des vœux,
- M.BULIDON a participé au nom de la mairie à l'assemblée générale des artistes amateurs qui remercie la mairie
- Au nouveau point de tri sélectif situé sur la route du pilon, aucun panneau de signalisation n'est implanté au niveau de l'intersection, il faudrait en informer le département,
- Mr le 3^{ème} adjoint et Mr le Maire ont fait le tour de la commune pour voir l'état des chemins, une partie de la route départementale sur la route du pilon devient dangereuse, il faut en informer les référents du département
- Dans le cadre des projets en hydrologie régénérative et en keyline design avec les agriculteurs du territoire, suite à la réalisation des travaux, des chantiers de plantation de haies vont avoir lieu afin de terminer les projets, en collaboration avec ARCHE AGGLO et l'Association pour le Développement de l'Agroécologie et l'Agroforesterie (ADAF)
Deux chantiers ont été programmés sur des parcelles situées à Bren dont une appartient à E.MARION

La séance est levée à 21h30.

Le prochain conseil se déroulera le 11/03/2025 à 20h en mairie.

Le Maire, Gilles FLORENT